Les accueils de loisirs associés aux écoles (ALAES)

Organisation des accueils

	Ecole maternelle et élémentaire Aristide Briand	Ecole Calmette et Guérin
Matin	Alae Mille Pattes (maternels et élémentaires)	Alae Espace Junior (maternels et élémentaires)
Après l'école	Alae Mille Pattes (maternels)	
Après l'école Après l'étude	Alae Amstramgram CP CE1 au CM2	



Horaires d’ouverture et fermeture des Alaés

- Avant l’école (maternels et élémentaires) : 7h30 - 8h20
- Après l’école (maternels et CP) : 16h30 - 19h
- Après l’étude (élémentaires) : 18h - 19h

Encadrement des enfants

Des agents municipaux diplômés assurent l’encadrement des enfants. Tous nos agents sont titulaires du BAFA (Brevet d’Aptitude aux fonctions d’Animation) et/ou du BAFD (Brevet d’Aptitude aux fonctions de direction).

Des normes d’encadrement sont à respecter :

- 1 animateur pour 10 maternels
- 1 animateur pour 14 élémentaires

Contenu de ces temps d’accueil

- Le goûter est proposé aux enfants d’âge maternel et de CP jusqu’à environ 17h. Il est pris dans les salles de restauration.
- Les enfants ont ensuite la possibilité de se détendre et de s’amuser.
- Les coins de jeux sont aménagés pour permettre la circulation autonome des enfants sur les différents pôles.
- Des animations ponctuelles sont proposées par l’équipe.
- Les CP ne font pas leurs devoirs à l’Alaé.

Documents
Règlement intérieur des accueils de loisirs
Projet Educatif 2026-2027.pdf